

Nombre de signataires dans ce box

Lettre de Réclamation

Au Collège communal de Chaumont-Gistoux.

Le(s) signataire(s) ci-dessous s'associe(nt) aux points de réclamations repris à la page 2 & 3 de cette lettre !

1. **Prénom, NOM**

Adresse :

Date : **Signature**

2. **Prénom, NOM**

Adresse :

Date : **Signature**

3. **Prénom, NOM**

Adresse :

Date : **Signature**

4. **Prénom, NOM**

Adresse :

Date : **Signature**

5. **Prénom, NOM**

Adresse :

Date : **Signature**

#	Thématique	Problématique et requête
1	Mobilité, voiries et parages	Il a déjà été démontré que la Rue Fond Delvaux et la Rue du Village ainsi que les rues menant aux axes principaux (Chaussée de Huy, N4, N25 et E411) ne pourront absorber un tel trafic sans profondes adaptations.
2		L'étude de mobilité se base sur des moyennes et pas sur des pointes de circulation. Elle est très sommaire. Les tempos d'attente Rue Fond Delvaux sont de près de 30 secondes pour un croisement simple de 2 véhicules. L'afflux de véhicules en provenance du lotissement au milieu de la voirie aura un impact sur les conditions actuelles. Il est en plus nécessaire de prendre en compte la présence de l'école.
3		Rien n'est prévu pour les aménagements des rues ou voiries donnant accès au site : rénovation de la rue de la cure, éventuel élargissement de la Rue Fond Delvaux
4		En termes de parcage couvert, nous comptons 14 emplacements et non 13, ce qui porte le décompte total à 50
5		Les hypothèses de circulation et de parcage sont toujours basées sur un modèle conventionnel sans tenir compte des évolutions nécessaires des moyens de transport : voitures et parages partagées, transports doux (ex. vélos), absence de réflexion sur l'électrification des véhicules. Le coefficient 2 voitures individuelles/logement n'est plus tenable.
6		Je demande donc que ; préalablement à toute décision, soit réalisée une étude de mobilité sérieuse et indépendante, à une échelle comprenant la liaison aux grands axes régionaux et tenant compte de l'impact de tous les projets de la zone et même le nouveau site de la clinique St Pierre d'Ottignies à Wavre – tout en intégrant sérieusement tous les aspects de sécurité routière.
7		Je m'oppose à tous lotissements prévus sur le village de Dion-le-Mont tant que les caractéristiques de la rue Fond Delvaux n'auront pas été adaptées, sachant qu'elle n'est à ce stade qu'une voirie locale et non pas une voirie « collecteur communal » à double sens !
8	Hydrologie	La proposition du bassin drainant n'est pas suffisamment aboutie : il n'y a aucune précaution prise pour éviter la pollution par hydrocarbure et par les sels de déneigement dans les eaux souterraines, les effets de débordement n'ont pas été considérés, l'arrivée de boues et des flux d'eau de la rue Fond Delvaux n'a pas été intégrée, les nuisances olfactives
9		Les infrastructures de récupération des eaux de pluie sont sous-dimensionnées et non communautarisées. De l'aveu même de l'hydrologue, toutes les surfaces imperméabilisées n'ont pas été prises en compte au moment de son étude ! Il y a confusion entre tamponnage d'eau de pluie et citerne d'eau de pluie. Les scénarii GIEC ont-ils été pris en compte ?
10		Je demande que, préalablement à toute décision, l'étude hydrologique soit corrigée et vérifiée de manière indépendante, avant instruction du permis et que les infrastructures nécessaires pour le lotissement et son environnement soient réalisées préalablement à tout artificialisation d'un quelconque lotissement
11	Densité d'habitat et caractère rural & naturel du village	Absence de réflexion sur les zones de friche riche en biodiversité ordinaire. Il faut sortir du raisonnement que seuls les espaces extraordinaires ont de la valeur du point de vue de la biodiversité. Il n'y a pas d'analyse de la biodiversité animale présente sur le site (oiseaux, chauve-souris, insectes, batraciens, ...) Abattage des alignements de peuplier - marque paysagère du village qui disparaît.
12		L'existence de zone de possible densification ne constitue pas une intention de tout densifier à ce niveau. La densification doit se faire progressivement, de manière intégrée. Potentiel ne vaut pas nécessité, encore moins obligation.
13		La multiplication des pompes à chaleur air-eau donne lieu à une augmentation des niveaux de bruits individuel (24 PACS => +14 dB). Quelle norme NR est-elle imposée? De plus, il s'agit d'un bruit permanent à certaines périodes.

14		Proportion de logement 3 chambres trop élevée par rapport au besoin général. Taille moyenne de ménage prévu 3,6 pers/ménage alors que la moyenne est de 2,5 pers/ménage
15		Je demande que la densité d'habitat soit drastiquement revue à la baisse avec une vision globale et intégrée et qu'il y ait une réelle analyse de la manière de conserver la plus grande part des arbres et de reconstituer une zone de biodiversité.
16	Aspects socio-économiques	La communautarisation du projet est insuffisante : Manque d'équipements communs (ex. crèche), gestion des espaces communs non définies, absence de prescriptions de responsabilités pour l'entretien des bassins drainants.
17		Je demande que les impacts techniques, agricoles, économiques et environnementaux soient scrupuleusement analysés et publiquement partagés
18	Energie	Il n'y a aucune référence au PAEDC de la commune dans les références indicatives
19		Ici aussi, la communautarisation de la gestion de l'énergie n'est pas considérée
20		S'il veut être exemplaire et prêt pour 2050, le projet doit renforcer l'isolation et l'étanchéité à l'air voire d'aller jusqu'à un niveau passif. Il faut impérativement prévoir des protections solaires avant de prévoir des équipements de refroidissement
21		Il n'y a pas d'analyse relative aux réseaux de chaleur 5ème génération (systèmes locaux de partage de chaleur et de froid en basse température) couplés à de la géothermie profonde
22		Les niveaux Ew (max 45) et E spec (max 85) ne sont pas respectés. Les niveaux S (max 6.500 Kh) ne sont pas renseignés. Les exigences Q-ZEN ne sont donc pas rencontrées et le projet doit être revu.
23		Le système de ventilation (type C) ne permet pas la récupération de chaleur Il faut avoir la garantie que le projet intègre le placement des panneaux solaires. Tel que présenté, cela apparaît comme une option.
24		Je demande que le projet réponde à minima aux exigences Q-ZEN et intègre davantage des solutions et technologies susceptibles de mieux répondre aux enjeux climatiques avec priorité à ceux ayant la plus longue durée de vie
25		Il n'y a aucune évaluation des nuisances dues au chantier ni aucune mention des précautions à prendre (bruit, dégâts aux voiries, pollutions, présence d'amiante, déchets de construction, circulation, ...). Pour rappel, le chantier se déroule à proximité d'une école
26	Perspectives sur le long terme	Il est incompréhensible / inconcevable d'approuver un projet qui empêcherait les habitants actuels de profiter des lieux
27		Je demande qu'une réflexion globale soit menée pour l'entité de Dion-Valmont pour définir les grands axes de développement et les perspectives d'évolution sur le long terme de l'entité. Ce plan aurait déjà dû être généré il y a plus de 20 ans quand on parlait alors du PCA. Aucun projet de lotissement ne devrait encore être envisagé sans que ce plan d'ensemble ne soit analysé, discuté et avalisé à la fois par les autorités de la commune et de la région Wallonne et par les citoyens.

Paraphe des signataires :

--	--	--	--	--